

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

# FNAS

## INFOS

**n° 55**

octobre 2015



*Le périple au  
Vietnam proposé  
au printemps  
2016 victime de  
son succès : les  
séjours jouent à  
guichets fermés !*

 **Faut pas rêver ?**

 **Nouveau !  
Les fiches pratiques  
du FNAS**

 **Séjours automne, hiver,  
et printemps...**

 **Compte rendu de  
l'Assemblée générale**

 **Journée  
d'étude d'hiver  
le 16 novembre 2015**

 **Cartes postales d'Arménie**



Les échéances légales autour du  
thème de notre journée d'étude d'hiver,  
« La négociation de la complémentaire santé »,  
nous ont amenés à l'avancer  
au **lundi 16 novembre prochain**.  
Inscrivez-vous vite : [je.hiver@fnas.net](mailto:je.hiver@fnas.net)

## La fin de l'année approche

● Si vous prévoyez de commander des chèques « Lire » ou « Disque » par courrier au FNAS, n'attendez pas le dernier moment, vous risqueriez de ne pas les recevoir à temps.

- Si vous prévoyez de passer au FNAS pour cette commande, anticipez votre venue pour limiter votre attente.

Vous pouvez nous envoyer votre commande accompagnée de votre règlement en demandant à ce qu'elle soit tenue à disposition.

Dès qu'elle sera prête, nous vous enverrons un courriel et vous pourrez venir la chercher à l'accueil du FNAS dans les horaires d'ouverture indiqués en dernière page.

● Vous êtes délégués du personnel et organisez un Arbre de Noël, constituez au plus tôt votre dossier pour qu'il nous parvienne assez tôt pour être traité avant la fin de l'année.

- Toutes les informations sur la fiche n° 5 du FNAS Mode d'emploi. Les dossiers arrivés après le 31 décembre seront imputés à l'année 2016.

## Nous inaugurons une nouvelle rubrique, les Fiches pratiques du FNAS

Vous devriez y trouver des réponses à vos interrogations en complément du FNAS Mode d'emploi, toujours disponible en téléchargement sur notre site [www.fnas.net](http://www.fnas.net) rubrique « Fiches pratiques » ou sur simple demande par courrier ou courriel [contact@fnas.net](mailto:contact@fnas.net)

### Solutions des mots croisés de la page ?

**Horizontalement :** 1- Révolution. 2- Anale. Enta. 3- CEC. Nardin. 4- Crantèrent. 5- Ognl. Rac. 6- Ric. Isère. 7- Dèesse. Na. 8- Scènètte. 9- Ru. Assis. 10- Animé. Dé.  
**Verticalement :** A- Raccordera. B- Energie. C- Vacances. D- OL. NI. SCAM. E- Lent. SESE. F- Aériens. G- Terras. Ein. H- Indécents. I- Olin. Rat. J- Nantie. Ete.

## Sommaire

Édito .....	3
C'est quoi le FNAS ? .....	4
Fiche pratique n°1 : le dossier complet .....	5
Cartes postales d'Arménie .....	6 / 7
Carnet de voyage .....	8
Séjour d'automne : Rome est complet Le Vietnam au printemps : séjours complets Séjours d'hiver	
Journée d'étude d'hiver .....	9
Compte rendu .....	10 / 21
de l'Assemblée générale du 22 juin	
Mots croisés .....	22
Écrire au FNAS .....	22
Grilles de prise en charge .....	23
Renseignements pratiques .....	24

Les derniers numéros  
de FNAS INFOS  
peuvent être consultés  
sur le site  
[www.fnas.net](http://www.fnas.net)



### N° 55 - octobre 2015

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS  
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel,  
Éva Loyer, Isabelle et Gérard Trouillet, Pierre Andrac,  
Patrice Villaumé, Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : Touristra-vacances, DR, Pierre Andrac,  
Michel Pezaud, 123rf

Création, conception : Joëlle Brover  
Impression : STIPA  
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

# Faut pas rêver ?

**A**u moment où les saisons culturelles sont déjà bien engagées, les salariés-ées du FNAS traitent les derniers dossiers des vacanciers de l'été. Combien d'ouvrants droit et d'ayants droit sont partis changer d'air, rencontrer d'autres univers avant de replonger dans le travail artistique et culturel ? La question est essentielle pour le FNAS : permettre au plus grand nombre l'accès aux vacances et aux loisirs.

Au même moment, le gouvernement s'entête à imposer sa politique d'austérité. À quelques semaines des élections régionales, il nous est donné l'occasion de débattre et d'imaginer une politique réellement à l'écoute des citoyennes et des citoyens. Au royaume de l'utopie, la devise pourrait être « *carpe diem* ». Eh bien, rêvons à ce monde où nous aurions la possibilité de vivre et travailler plus sereinement, un monde où l'art, la culture et les loisirs seraient une priorité pour tous. Le Conseil national de la Résistance l'a fait et y a travaillé. Nous devons poursuivre cet engagement et penser à une mutualisation plus importante. Les événements survenus depuis le début de l'année nous le rappellent tous les jours : notre arme reste et doit rester la culture, elle doit être au cœur des politiques.

Il ne faut pas se raconter d'histoires même si nous en vivons ou essayons d'en vivre ! Il faut regarder les choses en face. Lors des journées d'étude à Avignon, les salariés-ées représentant le personnel dans le secteur culturel ont pu témoigner de la très grande difficulté à vivre des licenciements économiques au sein de leurs entreprises. Quant à la création artistique, non seulement l'emploi se raréfie, mais le projet de loi LCAP (Liberté de création, architecture et patrimoine) menace la présomption de salariat des artistes interprètes. Il nous faut nous mobiliser. C'est par les luttes que nous avons obtenu des avancées. Ici, il s'agit de ne pas reculer et de toujours rester éveillés pour plus de justice et de solidarité.

Ensemble, personnels administratifs, techniques et artistiques, nous devons défendre nos outils de travail et le sens même de notre engagement pour l'art et la culture. C'est ainsi que les membres du Conseil de gestion du FNAS travaillent à une amélioration de la mutualisation pour une plus grande équité entre les ouvrants droit.

Nous avons devant nous des jours heureux.  
À nous de les conquérir.

*Le Président  
Patrick Harivel*

## « Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, FNAS INFOS, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

*« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »*



### Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout, lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé en France.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

# Le dossier complet

Pour pouvoir traiter votre demande de prise en charge dans les meilleurs délais, nous avons besoin d'un certain nombre d'éléments qui constituent ce que nous appelons « Le dossier complet ».

C'est d'ailleurs la date à laquelle nous avons tous les éléments nécessaires qui sert de date de référence pour votre demande, notamment pour constater l'ouverture de vos droits.

## ■ Par exemple :

*Vous nous envoyez le 15 septembre votre demande, nous la recevons le 17, la facture jointe à votre demande n'est pas complète. Nous vous écrivons le 24 et vous répondez le 27 en joignant à votre réponse la facture correctement libellée, que nous recevons le 29 septembre.*

*La date de réception de votre dossier complet sera le 29 septembre et nous regarderons alors si vos droits sont ouverts à cette date.*

*Si par malchance vos droits se fermaient le 20 septembre, nous ne pourrions plus traiter votre demande de prise en charge alors qu'elle aurait été prise en compte le 17 si votre dossier avait été complet.*

*Nous allons dans ce cas vous demander vos derniers bulletins de salaire et probablement pouvoir enfin traiter votre demande.*

*Simplement, le nouvel échange de courrier fera passer encore un peu de temps et dans notre exemple, si vous répondez toujours aussi vite, votre prise en charge ne sera pas faite avant le 6 octobre soit deux semaines plus tard que si le dossier avait été complet.*

*Il aura aussi fallu trois interventions sur votre dossier, ce qui retarde d'autant le traitement des nouvelles demandes et rallonge encore les délais de réponse qui ne sont malheureusement pas aussi courts dans la réalité que dans cet exemple. Actuellement, nous traitons les demandes entre 2 et 4 semaines après réception et souvent, lorsque nous vous écrivons, vous mettez plusieurs semaines voire un mois à nous répondre.*

Dans FNAS Mode d'emploi, que vous pouvez télécharger sur notre site dans la rubrique Fiches pratiques, ou que nous vous envoyons sur simple demande par courriel ou en version papier, vous avez la liste des pièces qui constituent un dossier complet pour chaque type de demande.

## ■ Les principes sont :

**L'activité doit correspondre aux critères du FNAS. Voir FNAS Mode d'emploi.**

**Vos droits doivent être ouverts à la date de réception du dossier complet.**

**Nous devons voir les éléments nécessaires au calcul de votre quotient familial.**

*Si votre demande est la première de l'année, joignez-y une copie intégrale de votre avis d'imposition et si vous ne l'avez pas déjà fait depuis avril 2014, les copies des éléments d'état civil de vos ayants droit, pour les enfants le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance avec filiation, pour votre conjoint, quelle que soit la forme de votre union, la copie de sa carte d'identité.*

*Si vous n'êtes pas imposés ensemble, il faudra aussi joindre la copie de son avis d'imposition.*

***Tous ces éléments peuvent nous être transmis par voie numérique.***

**La fiche de demande doit être correctement renseignée.**

- Notamment votre identité et celle de chaque ayant droit participant, les dates et les détails demandés sur les fiches de demande spécifiques à chaque type d'activité.
- Dans certains cas, lorsque vous bénéficiez pour un séjour de l'aide d'une autre structure que le FNAS, vous devez faire compléter par l'organisateur du séjour une fiche « Renseignements sur le séjour » sur laquelle vont apparaître la ou les aides obtenues. La loi encadre très précisément le cumul des aides à la personne et nous sommes donc tenus de prendre en compte ces aides, pour des raisons fiscales, avant de traiter votre demande.

**Les justificatifs comptables de vos activités doivent être conformes.**

- Ce sont obligatoirement les originaux des billets ou des factures. ***Vous trouverez dans FNAS Mode d'emploi la liste complète de ce qui doit apparaître sur une facture conforme.***
- En règle générale, le justificatif doit être une pièce comptable valide, datée, qui comporte toutes les coordonnées de l'émetteur, y compris tampon et mention « acquittée » ou « payée » ou « soldée » etc.
- Doivent apparaître clairement l'activité ou le séjour, le ou les noms des participants, seulement ceux pour lesquels la facture est établie, les dates de début et de fin de l'activité ou du séjour pour chaque personne si elles sont différentes.  
*Par exemple, si un ami de vos enfants vous accompagne pendant seulement une partie de votre séjour, il est important de le mentionner afin que nous puissions calculer correctement la partie du coût du séjour sur laquelle nous interviendrons.*

***Pour les billets totalement dématérialisés, vous nous transférez la totalité des éléments du courriel que vous avez reçu contenant le billet électronique, avec toutes les pièces jointes. Bouton « transférer » de votre lecteur de courriel.***

Dans certains cas, par exemple la SNCF, le fournisseur vous permet, après l'activité, d'obtenir un justificatif que vous devrez nous envoyer aussi.

Lorsque vous avez un doute, contactez-nous par courriel à l'adresse [contactsalaries@fnas.net](mailto:contactsalaries@fnas.net) afin de déterminer ensemble le justificatif conforme.

Le bon de commande ou le courriel de confirmation de commande, lorsqu'il ne contient pas le billet ou la facture, de même que le seul billet ou facture sans le courriel initial, ne sont pas suffisants.

## L'Arménie

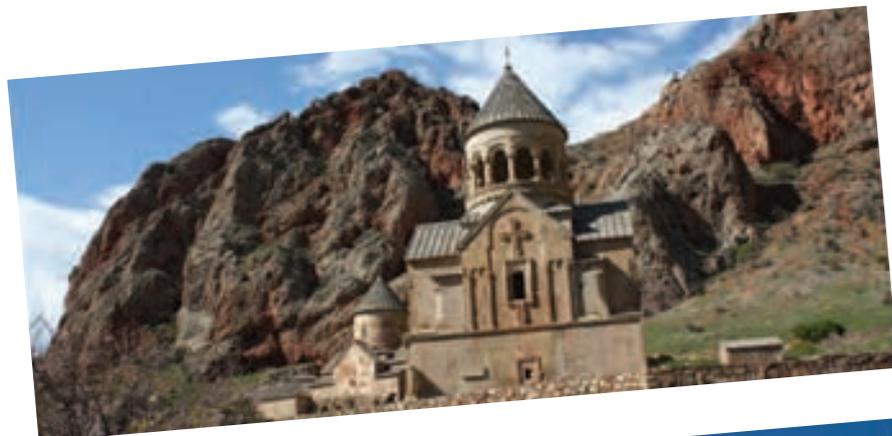
Cette année le Fnas nous proposait un séjour en Arménie, nous avons tout de suite adhéré à cette idée d'un voyage dans un pays où nous n'avions jamais envisagé de nous rendre.

La connaissance que nous avons de cette nation, c'était bien sûr le génocide et également des souvenirs nous ramenant plus de trente ans en arrière lorsque nous vivions à Villeurbanne et que nous avions pour voisins de palier un couple d'Arméniens récemment arrivé en France. Des gens charmants qui nous racontaient leur départ vingt ans plus tôt pour ce pays, alors république soviétique, qu'ils croyaient reconstruire et dont ils avaient mis si longtemps pour en repartir. Il leur a fallu des années de démarche auprès des autorités et des voyages à Moscou pour obtenir leur visa de sortie.

Notre première impression en arrivant à Erevan, c'est une ville moderne, belle, avec de grands centres d'intérêt culturel, la Galerie nationale d'Art avec de magnifiques et célèbres pièces, le musée d'histoire où nous avons vu la plus vieille chaussure du monde, des chars funéraires, des bijoux anciens, des tapis aux motifs variés dont chacun a un sens... Tout ça pour nous rappeler que cette nation est située là où notre humanité s'est développée.

Il y a le mont Ararat, il est beau, sublime, il s'élève droit dans le ciel d'Erevan avec ses neiges éternelles. Cela nous a fait penser aux pyramides et leurs pyramidions que l'Égypte ancienne construisait pour rejoindre le ciel.

À l'extérieur d'Erevan en banlieue et dans les campagnes, l'habitat construit à l'époque communiste est triste, délabré, et nous semble peu confortable. Les routes sont très mal entretenues et souffrent également des séquelles du tremblement de terre de 1989. Nous nous souvenons alors de nos anciens voisins qui nous disaient « là-bas c'est triste et rien n'est beau, quand nos amis qui sont restés nous envoient des cartes nous les lisons et nous les déchirons immédiatement... »



Fort heureusement il y a de très beaux monuments, des monastères du début de la chrétienté et leurs pierres tombales les khatchkars. Ce sont des pierres si finement ciselées que l'on pourrait penser à de la dentelle. Nous sommes allés dans un cimetière pour en admirer et là, au milieu de toutes ces stèles magnifiques, des femmes du village vendaient des bonnets, des chaussons, des gants... qu'elles avaient tricotés. Quelqu'un du groupe me dit « tu pourrais acheter des chaussons pour un éventuel petit-enfant... ». Et là, souvenir, mes enfants ont tous les trois eu les pieds tenus au chaud par des chaussons tricotés par une Arménienne, notre chère voisine...



Nous avons aussi fait la rencontre d'une équipe théâtrale qui monte actuellement une pièce dont l'histoire raconte les souvenirs d'une femme qui a quitté l'Égypte dans les années 1950 pour cette « nouvelle » Arménie. Émotions, souvenir ! Flore notre voisine était égyptienne !

Nous avons vraiment fait un beau voyage, nous avons découvert un pays, sa vie, son histoire mouvementée, sa géopolitique compliquée avec un guide érudit et passionnant. Et surtout nous avons ajouté des souvenirs à nos anciens souvenirs ravivés par les découvertes et rencontres faites lors de notre séjour en Arménie...

Ah pardon, nous avons failli oublier : nous avons très très bien mangé, surtout Gérard, la balance l'a confirmé à notre retour.

*Isabelle et Gérard*

## Volutes d'Arménie



Voilà, il ne fait pas encore nuit et on arrive à Erevan, ah non, pas ce coup-ci, on repart, pas en France quand même ! Ça y est : une pluie d'applaudissements salue l'atterrissage réussi cette fois.



**D**ès le premier jour, nous constatons grâce à Armen, notre guide, que l'Arménie a produit des monastères (beaucoup) qui, avec les Khatchkars (sortes de menhirs chrétiens des premiers âges), témoignent de l'implantation du christianisme très tôt dans cette partie du monde coincée entre les républiques du Caucase orthodoxe et le Moyen Orient musulman. Quand il fait beau, c'est-à-dire pas tout le temps au mois de mai, on peut admirer le mont Ararat, sorte de Jupiter des montagnes, qui protège son peuple depuis la Turquie malheureusement.

Direction lac de Sevan puis nord du pays : le bus serpente au milieu de masses rocheuses verdoyantes et nous laisse découvrir au bord de la route d'innombrables maisons et usines

abandonnées, vestiges de l'agonie de l'Union soviétique. Les Arméniens sont hospitaliers, les touristes sont curieux et les repas sont gais, mais il faut revenir à Erevan, cet îlot de modernisme, voire de luxe pour certains quartiers. La principale plaie du peuple arménien est le génocide dont il a été victime il y a un siècle, il y a même un musée pour en témoigner et on comprend dans la voix de notre jeune guide francophone toute l'amertume qu'il y a ici face au quasi négationnisme international. Heureusement, et le capitaine Haddock m'en est témoin, le cognac dans ce pays est divin, il flotte encore dans mon palais lorsque notre avion de retour s'enfuit sous le regard placide du mont Ararat.

*Patrice Villaumé*

# Carnet de voyage

## Séjours

### Automne 2015

● Gros succès pour notre voyage à Rome, il affiche complet.

### Printemps 2016

● Ce séjour au Vietnam, proposé par notre partenaire Touristra Vacances, est lui aussi complet malgré le groupe supplémentaire mis en place.

Nous aurons donc quatre départs pendant les vacances scolaires de printemps

- Zone A : du 11 au 22 avril 2016
- Zone B : du 4 au 15 avril 2016
- Zone C : du 16 au 27 avril 2016  
et du 8 au 17 avril 2016

Plus un départ hors vacances du 2 au 13 mai 2016.

● En parallèle, nous vous proposerons aussi une destination moins onéreuse, plus proche, durant seulement une semaine **en Crète**, sur un ou deux lieux d'hébergement avec une voiture pour vos visites. Regroupez-vous ! Nous mettrons les informations en ligne sur notre site dès que possible.

Si vous souhaitez vous inscrire ou recevoir les informations pour le séjour en Crète plus rapidement, envoyez-nous un courriel à l'adresse [printemps2016@fnas.net](mailto:printemps2016@fnas.net).



### Séjours d'hiver

● Vous retrouverez sur notre site internet toutes les destinations que nous vous proposons pour vos séjours au ski 2015/2016.

Envoyez-nous dès que possible vos dossiers complets d'inscription, fiche « Séjour ski » à nous retourner dûment remplie et accompagnée de votre chèque de caution.



Journée d'étude

Session d'hiver

Lundi 16 novembre 2015 à Paris

# La négociation de la nouvelle complémentaire santé

Le thème abordé, toujours dans la boîte à outils des élus du personnel, permettra de poursuivre la première journée de juillet dernier sur la nouvelle couverture santé à négocier suite aux modifications législatives.

**Vous savez qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, tous les salariés devront être couverts par une complémentaire santé obligatoire pour tous dans une même entreprise avec une participation d'au moins 50 % de la part de l'employeur.**

Cette mesure, présentée comme une avancée sociale, ne pourra l'être que si les salariés s'en emparent et négocient avec leur employeur.

Parmi les « avancées » de cette mesure, la mise en concurrence obligatoire des organismes. Ceci explique que depuis quelques mois les assureurs dépensent des fortunes en spots publicitaires pour s'approprier cette manne financière.

**Cela veut dire que si vous souhaitez rester chez AUDIENS, notre organisme de protection sociale de branche qui mutualise depuis longtemps la couverture des risques spécifiques à nos métiers, il va falloir s'accrocher.**

De plus, la loi encadre désormais très fortement le « panier de soins ».

- Un minimum est fixé, qui est supérieur à la couverture conventionnelle et qui a nécessité sa modification avec une négociation entre nos syndicats de salariés et d'employeurs.
- Un maximum est aussi fixé et en conséquence, dans toutes les entreprises où une complémentaire santé d'entreprise avait été mise en place avec une couverture de haut niveau, il va falloir renégocier car ce haut niveau, supérieur au maximum, supprimera, pour l'entreprise, les avantages du contrat obligatoire.

Nous ne revenons pas sur la fiscalisation de la part employeur qui est entrée en application depuis l'an dernier.

Comme vous le constatez, le chantier est d'importance, nous ne sommes pas en avance et c'est pourquoi nous avançons la date de la journée d'étude qui aura donc lieu cette année dès novembre au lieu de février.

**Inscrivez-vous nombreux par courriel à l'adresse [je.hiver@fnas.net](mailto:je.hiver@fnas.net) ou par courrier à notre adresse.**

## Procès-verbal de l'Assemblée générale Lundi 22 juin 2015

**Le Président du FNAS, Patrick HARIVEL, salue les membres de l'Assemblée générale et remercie Virginie GIRARD, administratrice et directrice par intérim du Théâtre de la Cité internationale, d'accueillir le FNAS.**

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, il fait part de son inquiétude face aux difficultés dans lesquelles se trouvent de nombreux professionnels du secteur, en raison de la chute des subventions qui met à mal la création et l'emploi dans les festivals et les entreprises. Certains d'entre eux voient même leur existence menacée. Le Président craint une aggravation de cette situation au cours de la prochaine saison, avec la mise en œuvre des nouvelles lois (loi Macron, loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, loi relative au dialogue social et à l'emploi).

Il invite chacun à se mobiliser et à s'informer, notamment par le biais des journées d'étude d'été qui se tiendront du 20 au 23 juillet 2015.

**Il signale que le Théâtre de la Cité internationale se trouve actuellement en péril et passe la parole à Stéphane GROUARD et à Maryline BEAUDRAN, représentants du personnel de l'établissement.**

Ceux-ci expliquent que depuis le départ de Pascale HENROT, leur directrice, le ministère de la Culture et la Fondation de la Cité internationale, qui sont les principaux financeurs du théâtre, sont en désaccord sur les dotations. En effet, la Fondation de la Cité internationale veut baisser le budget de 55 %. Cette perspective de restriction drastique réduirait considérablement la capacité de création et d'accueil du théâtre et affecterait son fonctionnement. Au-delà de ces effets négatifs, elle a découragé les appels à candidatures au poste de directeur.

Les représentants du personnel précisent qu'une mission de préfiguration a été diligentée. Son rapport a été remis au conseil d'administration qui s'est tenu trois jours auparavant. Lors de cette séance, les doléances des délégués du personnel ont été entendues, mais elles ne semblent pas être prises en considération, puisque le conseil d'administration de la Fondation campe sur ses positions de budget à -55 %.

Le problème est désormais entre les mains du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais dans les faits, la situation est bloquée.

Face aux incertitudes et aux menaces de licenciements qui pèsent sur la saison 2015-2016, les représentants ont distribué aux membres de l'Assemblée générale du FNAS une pétition qui circule actuellement en France, notamment dans le champ des entreprises artistiques et culturelles du secteur public.

**Après cette intervention, vivement applaudie, le Président constitue la commission des mandats. Yann GUILLOU, Laurent POINTURIER, Pierre ROMASZKO, Yannick PENOT, Franck GÉTREAU se portent candidats pour y participer. Nathalie LETON y assiste pour le FNAS.**

**Est procédé ensuite à la mise aux votes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 juin 2014, qui est adopté à l'unanimité sans modification.**



**L'ordre du jour se poursuit par la présentation du rapport d'activité 2014 par Éva LOYER - Secrétaire (publié intégralement dans le n° 54 de FNAS INFOS de juin 2015).**

**Pierre ANDRAC - Délégué général - complète ce rapport en alertant sur plusieurs éléments observables :**

→ il convient de pondérer l'augmentation du nombre d'ouvrants droit (+1,36 %), liée en partie à la signature de conventions avec quatre grosses structures : le Festival d'Art lyrique d'Aix-en-Provence, la Friche Belle de Mai à Marseille, le Festival d'Avignon et le TNP Villeurbanne. Ces accords ont



apporté d'un coup au FNAS un afflux d'ouvrants droit et des recettes non négligeables, mais il s'agit d'une hausse en trompe-l'œil : en réalité, sans ces quatre entreprises, la cotisation moyenne s'avère en diminution et les dépenses du FNAS continuent d'augmenter du fait du nombre de prises en charge toujours croissant même si la prise en charge moyenne est en baisse.

- il existe un delta entre le nombre d'entreprises appelées à cotiser (8 476) et le nombre de structures qui contribuent réellement au FNAS. En effet, beaucoup d'entreprises sont créées pour mener à bien un projet, mais n'ont plus forcément les moyens de mettre en œuvre un nouveau spectacle l'année suivante. L'appel à cotiser n'est donc pas suivi d'effet.
- pour la première fois depuis quarante ans, le nombre de structures qui cotisent réellement au FNAS est en baisse. Cette décroissance est corroborée par la diminution globale de la masse salariale déclarée par ces entreprises. Ce phénomène est inquiétant, car sans l'adhésion récente de nouvelles structures de plus de cinquante salariés, les recettes du FNAS seraient en baisse.

#### **Éva LOYER détaille ensuite les différentes prises en charge.**

■ Le détail du nombre de nuitées et la répartition des prises en charge par quotient familial révèle que l'augmentation des prises en charge des activités de séjours concerne surtout les quotients familiaux élevés et moyens ; démontrant que l'accès aux vacances est de plus en plus difficile pour les foyers disposant de faibles revenus.

■ **Le Délégué général** précise que même dans les séjours de la grille 1, qui sont les plus avantageux, le coût moyen de la prise en charge est en baisse, ce qui sous-entend que les usagers optent pour des séjours moins longs et moins coûteux. Les utilisateurs du FNAS continuent cependant à privilégier les vacances de leurs enfants dans leur budget familial, puisque malgré ce contexte de restriction générale, les colonies sont en légère augmentation (+1,47 %). Il indique qu'en moyenne, les ayants droit et ouvrants droit qui ont demandé une prise en charge sur la grille 1 et sur la grille 2 sont partis deux fois, mais ceux qui ont choisi un séjour en grille 3 ne sont partis qu'une fois. En 2013, les utilisateurs du FNAS ont demandé environ quatre prises en charge ; ce chiffre est à la baisse pour l'année 2014.

■ Les activités de loisirs accusent une baisse générale dans tous les domaines (-3,99 %), alors que l'année précédente, les ayants droit reportaient leurs demandes sur ces activités, par nature moins onéreuses à l'unité que les activités de séjours. De même que pour les vacances, ce sont les foyers aux quotients familiaux les plus faibles qui sont le plus affectés par cette diminution.



#### **Hugues AUBIN - Trésorier - enchaîne par l'exposé du rapport financier de l'exercice 2014 (publié dans FNAS INFOS n° 54).**

Le rapport financier confirme que l'augmentation des cotisations de l'année 2014 est due en grande partie à la signature des quatre accords avec les CE d'ordre public, qui masque l'amorce d'une légère diminution des cotisations. Phénomène assez inquiétant, compte tenu d'une conjoncture guère favorable à l'emploi dans le secteur du spectacle vivant subventionné.

- Le trésorier précise que si le résultat de l'année 2014 est déficitaire : -192 373 €, il fait suite au résultat de 2013, de -157 022 €. Il rappelle cependant que le budget prévisionnel faisait apparaître une reprise de provision de 110 000 € pour compenser l'augmentation conjoncturelle de la masse salariale, liée aux trois départs à la retraite qui devaient avoir lieu au cours de l'exercice. Le déficit réel est donc de 82 373 €.
- Les recettes sont en légère hausse de 2,95 % par rapport à 2013, ce pourcentage incluant les cotisations sur exercices antérieurs.
- Les dépenses ont augmenté en 2014, de 2,98 %.
- Pour la première fois, le coût des activités sociales est en légère baisse (-0,18 %).
- Les frais de gestion apparaissent en nette hausse (+17,86 %), en raison des frais inhérents aux départs en retraite et aux remplacements du Délégué général et de l'Assistante de direction. Hormis ces dépenses exceptionnelles, la hausse des frais de gestion se limite à 7,92 %, sachant que le surcoût habituel de l'Assemblée générale électorale représente à lui seul une variation de 5,49 %.
- L'augmentation des coûts de personnel, de +10,79 %, s'explique quasiment exclusivement par les départs et les remplacements précités. En retirant ces éléments exceptionnels, la masse salariale brute est à -0,55 %.



*La présentation du rapport financier achevée, le Délégué général donne à l'Assemblée générale quelques informations relatives à la communication du FNAS.*

- La fréquentation du site Internet est globalement en hausse, avec un pic à la fin de l'année 2014 et un creux au mois d'août, pendant les vacances estivales.
- 6 590 courriels ont été envoyés aux salariés en 2014, pour les informer de l'ouverture de leurs droits. 43 % des mails envoyés ne sont pas ouverts. 40 % sont ouverts sans aucune action du destinataire. Seuls 17 % sont ouverts avec action.

**Pierre ANDRAC** rappelle que le FNAS ne dispose que du quart des adresses courriel des bénéficiaires et invite les ouvrants droit à les transmettre. Ainsi, ils seront informés plus rapidement et plus efficacement sur leurs droits, les séjours organisés par le FNAS, les promotions proposées par des partenaires, etc.



*Le Président accueille Alain GABRIEL, Commissaire aux comptes, et Laurent MÉNAGER, expert-comptable du FNAS.*

- **Alain GABRIEL** indique que globalement le FNAS maîtrise les différents processus comptables. Depuis deux ans, le Conseil de gestion a mis en place un système de suivi, en établissant des situations trimestrielles pour anticiper les dérives potentielles. Ce dispositif a permis d'éviter les fluctuations importantes.
- Il confirme que le déficit de l'exercice s'explique par les éléments salariaux évoqués plus avant, l'Assemblée générale électorale et la provision pour mutualisation.
- Selon Alain GABRIEL, la pérennité de la structure n'est pas menacée à court terme. Pour autant, il convient de rester vigilant.

Le Commissaire aux comptes certifie les comptes annuels du FNAS.

Le Délégué général indique que les membres de l'Assemblée générale disposent, dans leur plaquette, de deux présentations des comptes : une présentation calquée sur le format comptable légal et une présentation spécifique, plus facile à lire pour les non-initiés.

L'expert-comptable précise que, comme toutes les associations françaises, le FNAS a bénéficié du relèvement du seuil d'exonération de taxe sur les salaires. Pour l'exercice fiscal 2014, ce seuil est passé de 6 000 € à 20 000 €. La diminution notable de la taxe sur les salaires, dans les comptes du FNAS, est donc liée à cette mesure fiscale.

Par ailleurs, l'expert-comptable attire l'attention sur une information mentionnée dans l'annexe : le résultat de l'exercice, de -192 k€, est supérieur au report à nouveau qui s'élève à 137 k€. Le report à nouveau ne suffit donc pas à couvrir le déficit de l'exercice. La différence résiduelle entre ces deux montants, de -55 k€, pourrait être affectée au report à nouveau qui deviendrait alors négatif.



*Cette présentation des comptes étant achevée, le Président ouvre le débat.*

● **Patrice MASSÉ** (Niort) rappelle qu'historiquement, le FNAS avait investi dans des villages de vacances, ce qui a permis à de nombreux usagers, au fil des ans, de partir en vacances dans des conditions abordables et dans un environnement de qualité. Cette politique avait été interrompue il y a quelques années alors qu'à cette période, le FNAS était excédentaire, ce que Patrice MASSÉ déplore. Compte tenu du déficit de l'exercice 2014, il n'est guère envisageable de relancer massivement ces investissements, mais il plaide pour sauvegarder cette politique de tourisme social, plus importante que jamais par les temps qui courent.

● **Pierre ANDRAC** certifie qu'en dépit d'une gestion plus stricte du budget, le FNAS n'a pas abandonné cette politique essentielle d'investissement dans le tourisme social. Ainsi, en 2015, le FNAS a pris des parts dans la résidence Jean-Baptiste Clément, à Saint-Ouen, afin de permettre aux ayants droit qui vivent en région de faire des séjours à Paris. Cette belle résidence, dont le niveau est celui d'un hôtel trois étoiles, est desservie par le métro et permet de séjourner dans la capitale moyennant un tarif imbattable : 45 € par nuit et par personne le week-end.

● **Franck GUILBERT** (FASAP-FO, SNLA-FO) demande des explications sur l'augmentation de 30 % des chèques de prestations



non encaissés. **Le Délégué général** répond que ces recettes exceptionnelles, qui ne représentent qu'un faible montant au regard du budget global, correspondent aux chèques qui ne sont pas encaissés par les ouvriers droit, soit parce que les courriers perdus ne sont pas réclamés, soit parce que les bénéficiaires oublient de les encaisser.

● **Christian FROMENTIN** (Rennes) demande s'il n'existe pas d'autre solution que celle qui est proposée dans la cinquième résolution, à savoir l'imputation du déficit au compte de report à nouveau. Le commissaire aux comptes répond que si cette opération a pour effet de passer le compte de report à nouveau en négatif, elle présente l'avantage de maintenir le fonds de prévoyance au niveau requis.

● **L'expert-comptable** précise que la cinquième résolution mentionne la seule solution possible sur le plan technique.

● **Le Délégué général** rappelle qu'il est essentiel de conserver un fonds de prévoyance à 3,5 M€, sachant que ce montant correspond à six mois d'activité. Il y a une quinzaine d'années, cette marge de solvabilité n'était que d'un trimestre, mais elle a été portée à deux trimestres à la demande du Commissaire aux comptes. Il souligne que grâce à ces réserves, le FNAS ne paie pas d'agios bancaires, les fonds étant disponibles à tout moment.

● **Cathy GRACIA**, salariée intermittente, membre du Conseil de gestion, s'inquiète moins de la diminution des cotisations que de la tendance à la baisse du nombre d'ouvriers droit. Si les niveaux d'emploi et de rémunération continuent à chuter en 2015 et en 2016, le FNAS pourrait se retrouver en excédent, ce qui serait un très mauvais signe pour la santé du secteur.

● **Raymond RODRIGUEZ**, représentant du personnel dans le lyrique, (SNM-FO) signale que l'apport supplémentaire de cotisations grâce aux quatre conventions passées en 2014 risque d'être mis à mal par une pratique désastreuse, qui sévit de plus en plus dans des festivals et des grands ensembles musicaux. Récemment, son syndicat s'est mobilisé contre l'arrivée de 200 bénévoles au Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, et d'autres échos lui sont parvenus d'embauches de bénévoles dans d'autres institutions, pourtant bel et bien subventionnées.

● **Éva LOYER** réagit vivement contre ces pratiques scandaleuses et engage les représentants du personnel à saisir l'inspection du travail. Elle cite l'exemple d'un inspecteur du travail qui, après avoir été alerté par un syndicat, a dressé procès-verbal à une structure subventionnée, considérant que le recours abusif aux stagiaires et au bénévolat se substituait à l'emploi nécessaire à l'activité normale de l'entreprise. Il a ensuite saisi le ministère de la Culture et le préfet de région qui ont suspendu les subventions jusqu'à bon ordre.

La Secrétaire trouve dommageable qu'une institution comme le Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, un des plus grands festivals d'Europe et un des mieux dotés de France, n'ait pas une attitude

exemplaire en matière d'emploi, de respect des métiers et des droits sociaux.

● **Patrice MASSÉ** (Niort) intervient sur la situation des permanents des entreprises de plus de dix salariés, qui relèvent d'un CEC. Il constate que ces salariés sont plus touchés que les autres par la baisse des activités et il souligne que dans ces petites entreprises, beaucoup de salariés ne peuvent même pas ouvrir de droits au FNAS, leur temps partiel étant de moins de 90 heures par mois. Il souhaite que les partenaires sociaux entament une discussion pour que l'ensemble des ouvriers droit bénéficie totalement de la mutualisation pour l'ensemble des activités sociales, quelle que soit la taille de l'entreprise, en étudiant les conséquences pour le FNAS. Il ajoute que, compte tenu des statuts actuels, les permanents des entreprises de plus de dix salariés doivent se contenter des moyens (souvent très faibles) de leur CEC pour leurs activités de loisirs, il votera contre le rapport d'activité et contre le budget prévisionnel, considérant que la mutualisation des recettes doit engendrer automatiquement une mutualisation égalitaire des dépenses entre tous les ouvriers droit.

● **Le Délégué général** rappelle que tous les ouvriers droit peuvent bénéficier des activités de séjours, quelle que soit leur entreprise. Les limitations décrites par Patrice MASSÉ affectent uniquement les activités de loisirs.

● Sur la demande de Patrice MASSÉ d'étendre la prise en charge des activités de loisirs aux salariés relevant des CEC, voire d'ouvrir des droits aux permanents à temps partiel de moins de 90 heures par mois, **Éva LOYER** rappelle que les équilibres du FNAS sont fragiles et que la modification d'un curseur, si légère soit-elle, peut engendrer d'importantes difficultés financières pour le FNAS, mettant en danger les droits de tous.

Elle ajoute que d'ores et déjà, le Conseil de gestion a adopté et mis en application certaines mesures, visant à améliorer les droits des salariés qui se trouvent dans une situation particulière : arrêt maladie, congé maternité, etc. Les élus travaillent également à la prise en compte de situations des salariés cumulant plusieurs régimes contractuels (CDDU et CDD de droit commun).

● **Le Président, le Délégué général et la Secrétaire** attestent du souci permanent du Conseil de gestion pour améliorer les droits et tendre vers une égalité de traitement. Ils informent qu'un travail concret est engagé sur l'amélioration de la mutualisation pour les activités de loisirs des salariés des entreprises relevant d'un CEC, à l'appui d'études chiffrées et de simulations, pour définir dans quelle mesure une modification des règles est envisageable.

L'objectif du Conseil de gestion est de pouvoir présenter des mesures concrètes à la prochaine Assemblée générale. Pierre ANDRAC fait remarquer que s'il n'est pas très difficile d'adapter le Mode d'Emploi, il est beaucoup plus complexe de modifier les dispositions de la CCNEAC.



La Secrétaire précise que le Conseil de gestion ne pourra pas modifier les règles de prise en charge au-delà d'une certaine limite ; seule la Commission mixte paritaire (CMP) a les prérogatives de changer la convention collective et les statuts du FNAS en profondeur.

Elle ajoute que les efforts que pourra faire le Conseil de gestion pour estomper les inégalités de traitement des ouvriers ne résoudront pas le problème principal, à savoir le manque de moyens pour offrir véritablement des droits à tous. Elle rappelle que si tous les bénéficiaires utilisaient totalement leurs droits jusqu'au plafond de la grille globale, le FNAS serait mis en faillite. Aussi, il est nécessaire d'observer la plus grande prudence pour ce travail.

Elle estime que les employeurs ont tendance à se cacher derrière les sujets à négocier en CMP, car une augmentation de la cotisation de 0,05 point aurait des répercussions énormes sur les ressources du FNAS, dont bénéficieraient immédiatement les ayants droit. Or, cette demande de hausse très modeste du taux, formulée depuis quelques années, est refusée par le collège patronal.

Par ailleurs, le Délégué général pense qu'au lieu de créer un petit fonds associatif appelé CASC-SVP, dédié aux œuvres sociales des salariés permanents et intermittents des entreprises artistiques et culturelles du secteur privé, les partenaires sociaux auraient été mieux avisés d'étendre la mutualisation à l'ensemble des entreprises françaises privées ou subventionnées, sachant que les salariés intermittents passent indifféremment d'un secteur à l'autre. Il glisse au passage que le CASC-SVP n'est, à ce jour, pas encore mis en œuvre.

● **Patrice MASSÉ** signale que le FNAS a la faculté, de sa propre initiative, de signer des accords avec des CE de droit public pour que ceux-ci délèguent au FNAS tout ou partie de leurs cotisations, pour gérer tout ou partie de leurs activités. Il suggère d'en faire de même avec les CEC pour permettre au FNAS de gérer totalement ou partiellement les activités de loisirs des salariés permanents. Il souligne que juridiquement, rien ne s'y oppose.

● **Le Délégué général** explique que la proposition de Patrice MASSÉ lui semble inapplicable, car elle va à l'encontre de l'article III.3 de la CCNEAC, relatif à la répartition de la cotisation entre le FNAS et le CEC pour les entreprises de plus de dix salariés.

Il explique que lorsque le FNAS passe des accords avec des CE, ceux-ci cotisent comme des CEC, en gardant le même pourcentage de cotisation. Il ajoute que depuis quelques années, le FNAS a cessé de signer des accords temporaires avec les CE d'ordre public, pour les seuls intermittents. Depuis quinze ans, les CE s'engagent à cotiser de la même manière que les CEC en passant une convention avec le FNAS.

Pour sa part, le Délégué général émet un bémol face à ce souhait de mutualisation totale, car certains CE sont soucieux de préserver une gestion locale des activités de loisirs, pour les adapter au mieux aux demandes des salariés permanents.

● **Éva LOYER** estime qu'on ne peut réduire le rôle du FNAS à celui d'un « simple » pourvoyeur d'activités sociales. Qu'il s'agisse des CEC ou des CE de droit public avec lesquels le FNAS a passé des conventions, il est essentiel de tisser et de conserver des liens avec les élus de l'entreprise. Elle souligne que le rôle d'un élu de CE ou de CEC ne consiste pas uniquement à gérer les activités sociales, mais aussi à représenter et défendre les salariés au sein de la structure. Aussi, il est important que les CEC et les CE conservent des prérogatives concernant leurs activités, car par ce biais, ils gardent une proximité avec les salariés, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle politique sur le terrain.

● Elle est appuyée par **Laurent POINTURIER** (SNSV-FO), qui attribue une part de la dégradation actuelle des acquis sociaux au fait que les salariés ne se prennent pas suffisamment en main. Par ailleurs, il insiste pour éviter de centrer la problématique du CEC sur les activités qu'il pourra proposer, car il ne s'agit pas de créer une confusion dans l'esprit des salariés : les activités sociales ne sont pas un revenu de complément et le combat pour l'augmentation des salaires ne doit pas être oublié.

● **Yann GUILLOU** (SYNPTAC-CGT) partage cet avis. Pour lui, la lutte doit avant tout porter sur l'emploi et le niveau de rémunération. L'augmentation des moyens des CEC et du FNAS suivra automatiquement.

● **Patrice MASSÉ** signale qu'une loi récente impose de valider en séance les comptes et le budget prévisionnel des comités d'entreprise, y compris les CEC. Il engage les élus des CEC à émettre un vote défavorable sur les comptes et le budget prévisionnel qui sont soumis en consultation lors des réunions, afin de mettre une pression sur le président de leur CEC. Il espère qu'ainsi, les employeurs se retourneront vers les chambres patronales dont ils relèvent, pour qu'une discussion soit enfin ouverte sur ce point.

● **Le Président** ajoute que cette demande d'ouverture de discussion avec les partenaires sociaux pourra être relayée dans l'après-midi à Claire GUILLEMAIN, présidente de la Commission de suivi. Il souligne que lors de chaque réunion avec la Commission de suivi, les élus au Conseil de gestion ne manquent pas de revendiquer une revalorisation du taux de cotisation au FNAS, afin de pouvoir améliorer les prises en charge des salariés du secteur.





**Ayant reçu le rapport de la commission des mandats, le Président énonce le nombre de membres de l'Assemblée générale présents ou représentés dans chaque collège.**

**Collège des entreprises de moins de dix salariés :**

Sur 20 membres, 7 sont présents et 10 sont représentés.

**Collège des intermittents :**

Sur 40 membres, 10 sont présents et 15 sont représentés.

**Collège des CEC et des CE :**

Sur 66 membres, 24 sont présents et 39 sont représentés.

Avec 105 membres présents ou représentés sur un total de 126 membres, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

● **Le Conseil de gestion propose de renouveler le mandat d'Alain GABRIEL jusqu'en 2019**, notamment pour mener à bien le travail sur les outils de gestion, dont la mise en œuvre n'est pas totalement achevée.

● **Il est demandé à l'Assemblée générale de voter sur une résolution relative à la mutualisation des fonds non utilisés, en attente de création des CEC.**

Le Délégué général rappelle que lorsqu'un CEC est en cours de constitution, le FNAS provisionne la part de cotisation qui doit revenir au CEC, pendant deux ans au maximum. Si ces fonds ne sont finalement pas utilisés, soit parce que la structure n'a pas finalisé la création de l'instance, soit par carence d'élus, il est proposé à l'Assemblée générale de les mutualiser pour qu'ils puissent être utilisés au bénéfice de tous les ouvriers du FNAS. En l'occurrence, sur les 78 031,92 €, seuls 26 766,73 € seraient versés au pot commun, le principe étant de mutualiser uniquement les fonds provenant des entreprises dont le FNAS n'a aucune nouvelle depuis plus de deux ans.

● **Patrice MASSÉ** signale que bon nombre d'entreprises déclarent officiellement neuf salariés alors qu'elles dépassent le nombre de dix, pour éviter d'avoir à créer un CEC.

● **Le Délégué général** souligne que les entreprises en question ne font pas partie des structures dont les fonds sont provisionnés, puis mutualisés s'ils ne sont pas utilisés. Il ajoute que certaines des structures évoquées par Patrice MASSÉ sont connues du FNAS et que le Conseil de gestion, en travaillant sur la mutualisation, a fait remonter ce problème à la Commission de suivi, afin qu'elles soient rappelées à l'ordre.

Par ailleurs, le FNAS a commencé à envoyer à toutes les entreprises affiliées un courrier leur demandant d'indiquer la convention collective qu'elles appliquent. En effet, depuis fin 2012, il n'existe plus que deux conventions collectives du spectacle vivant : celle du secteur privé et celle du secteur public. Or, autrefois, certaines structures non subventionnées s'étaient affiliées au FNAS, à l'époque où les adhésions volontaires étaient autorisées ; depuis, elles ont opté pour la convention collective du privé, et en principe,

elles devraient maintenant cotiser non pas au FNAS, mais au CASC-SVP. D'autres problèmes techniques se posent, notamment pour la cotisation au FCAP. Le retour de ce questionnaire devrait permettre de lever ces ambiguïtés.

● **Yannick PENOT** (Orléans), membre du Conseil de gestion, fait remarquer que selon les années, certaines entreprises oscillent juste au-dessous ou juste au-dessus du seuil de dix salariés. Aussi, il arrive qu'un processus de constitution démarre une année, puis qu'il soit stoppé l'année suivante. Il se demande si la provision de constitution pourrait être restituée, lorsque la structure revient à un effectif de moins de dix salariés.

● **Le Délégué général** précise que jusqu'à présent, seules les entreprises étant ostensiblement au-dessus de dix salariés ont été relancées par le FNAS. Pour ce faire, l'équipe du FNAS s'appuie sur un certain nombre d'éléments factuels : demandes de prise en charge d'Arbres de Noël pour une vingtaine de salariés permanents, masse salariale incohérente au regard du nombre de salariés déclarés au FNAS, etc.

Afin de neutraliser les effets de yoyo dans le calcul d'effectif des petites structures, le Délégué général appelle de ses vœux un amendement de la convention collective par les partenaires sociaux, visant à calquer les critères de constitution des CEC sur ceux des CE d'ordre public : dans le Code du travail, il est prévu de constater pendant les trois dernières années un effectif de plus de cinquante salariés pendant au moins six mois par an, de manière continue ou discontinue. Le Délégué général préconise également, pour simplifier le processus, de procéder au calcul de l'effectif au moment des élections des représentants du personnel, en le déclarant valable pour toute la durée du mandat.

Le Délégué général rappelle par ailleurs que la convention collective ne prévoit pas de disparition de CEC en cas de baisse d'effectif au-dessous du seuil de dix salariés. En 2014, trois structures ont saisi la Commission nationale paritaire d'interprétation, de conciliation et de validation (CNPCIV), arguant du fait qu'elles étaient descendues au-dessous de ce nombre de dix depuis quelques années et qu'à ce titre, le CEC pouvait être dissous. La CNPCIV ne s'est pas rendue à leurs arguments et a remis le problème entre les mains du FNAS. Face à ces imprécisions, le Délégué général souhaite que ce cas de figure fasse l'objet d'un article dans la convention collective.

● **Laurent BERNARD** (Valence), membre du Conseil de gestion, souligne que le calcul de l'effectif tient compte non seulement des salariés permanents, mais aussi des salariés intermittents.

● **Le Délégué général** confirme et ajoute que les salariés mis à disposition par les municipalités, ceux des entreprises sous-traitantes, les personnels d'entretien et de sécurité entrent également dans le calcul des effectifs. Comme ils ne sont pas directement rémunérés par l'entreprise, les salariés mis à disposition n'ouvrent pas de droits au FNAS ; en revanche, ils



peuvent voter dans le cadre des élections professionnelles de l'entreprise et peuvent bénéficier des Arbres de Noël, au même titre que tous les salariés.

Il ajoute qu'actuellement des discussions sont en cours avec la Commission de suivi au sujet du périmètre exact de la base de contribution au FNAS.

**Avant la pause déjeuner, le Délégué général présente l'ensemble de l'équipe du FNAS à l'Assemblée générale.**

(Suspendue à 12 h 47, la séance est reprise à 14 h 27.)



**Le Président accueille Claire GUILLEMAIN, Présidente de la Commission de suivi du FNAS, Déléguée générale du PROFEDIM et Présidente de la FESAC. Celle-ci signale la présence dans la salle d'une autre représentante des employeurs : Agnès LOUDES, du SNSP**

En préambule, **Claire GUILLEMAIN** manifeste son inquiétude à propos de la loi relative au dialogue social présentée ce jour au Sénat, notamment pour la formation professionnelle dans les DOM, et fait part de la ferme intention des employeurs du secteur artistique et culturel d'interpeller les politiques.

● **Elle donne ensuite lecture du rapport de la Commission de suivi.**

«... Depuis la dernière Assemblée générale du FNAS, la Commission de suivi, composée des employeurs signataires de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, s'est réunie avec une délégation du Conseil de gestion du FNAS, le Délégué général, le Commissaire aux comptes et l'expert-comptable, à deux reprises alors qu'auparavant, conformément aux statuts, elle ne se réunissait qu'une fois pour préparer l'Assemblée générale.

La mise en place d'une deuxième réunion est apparue très importante à l'ensemble des participants : elle a permis d'avoir un échange entre salariés et employeurs, au-delà du fonctionnement « conventionnel » du FNAS.

*Chacun a pu ainsi faire part, de manière informelle, de questionnements ou de difficultés d'appréciation sur certains points : contentieux d'application de l'une des deux conventions collectives, relation des entreprises au FNAS, rémunérations soumises à cotisations du FNAS, échange sur les CEC.*

*Il a été décidé de poursuivre le principe de deux commissions annuelles, dont l'une serait consacrée à un échange - sans aucun pouvoir décisionnaire - sur des sujets proposés soit par le Conseil de gestion, soit par les employeurs membres de la Commission de suivi.*

*Il est bien évidemment rappelé que, si des propositions peuvent être formulées au cours de ces réunions, en aucun cas elles n'ont vocation à se substituer aux décisions prises soit par les partenaires sociaux qui négocient la convention collective, soit par le Conseil de gestion du FNAS.*

*Ce dialogue est essentiel, dans un contexte particulièrement difficile pour la création artistique et l'ensemble du secteur du spectacle vivant subventionné.*

*On le sait, les baisses de subvention contribuent à la réduction de l'activité, à une fragilité toujours plus grande des entreprises et, au bout, à une paupérisation des salariés, artistes, techniciens, personnels administratifs. Plus personne n'est épargné : petites structures comme gros établissements, salariés en CDI ou salariés intermittents du spectacle font tous les frais de cette politique du rabot.*

*Nous avons bien évidemment des divergences, mais, employeurs comme salariés, nous devons œuvrer ensemble au nom de l'intérêt général, défendre nos professions et préserver collectivement notre secteur d'activité, celui de la création artistique.*

*La Commission de suivi et les membres du FNAS qui y participent tâchent d'avoir une lecture sociale de notre secteur dans le but de réfléchir aux moyens d'améliorer les conditions des salariés de nos entreprises... ».*

Claire GUILLEMAIN poursuit la lecture du rapport sur les points remarquables du rapport d'activités et du budget observés par la Commission de suivi.

« ... Pour conclure, la Commission remercie le Président du FNAS, Patrick Harivel, l'ensemble des élus du FNAS et le Délégué général, Pierre Andrac, pour la qualité des échanges entretenus au cours des réunions de la Commission de suivi que j'ai l'honneur de présider. Les membres du Conseil de gestion ont été très impliqués cette année et je tiens à les en remercier.

*Du côté des employeurs, je souhaite cette même implication. C'est pourquoi nous avons convenu d'une rotation de la présidence de la Commission tous les deux ans, afin que chacune des organisations patronales du spectacle vivant subventionné s'implique pleinement*



*pour l'action sociale des salariés de notre secteur. La présidence de la Commission de suivi est un mandat engagé pour les salariés de notre secteur, mais plus largement pour notre bien commun à tous, celui d'un vrai service public du spectacle vivant et de la création artistique ».*

● **Le Président** remercie Claire GUILLEMAIN pour ce rapport qu'il qualifie de constructif, mais qui suscite chez lui quelques interrogations. Il partage largement son analyse sur la précarisation croissante des entreprises et des salariés du secteur, mais pour lui, la prise de conscience des employeurs doit engendrer des mesures concrètes, que ce soit en CMP, en Négociation annuelle obligatoire des salaires (NAO) ou pour ce qui concerne l'augmentation de la cotisation au FNAS. Il s'enquiert des actions menées conjointement entre les organisations de salariés et d'employeurs pour maintenir un niveau acceptable de production artistique, d'emploi et de rémunération dans les entreprises.

S'agissant de la rotation de la présidence de la Commission de suivi tous les deux ans entre les huit chambres patronales, le Président approuve ce principe, mais insiste sur la nécessité de former à chaque fois le nouveau président pour qu'il connaisse bien le fonctionnement et l'histoire du FNAS.

● **Claire GUILLEMAIN** confirme que le Conseil de gestion et l'Assemblée générale peuvent compter sur elle, ainsi que sur un certain nombre d'employeurs, pour transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du FNAS. Elle souligne qu'outre le PROFEDIM et le SNSP, d'autres syndicats sont très impliqués dans la Commission de suivi, notamment le SMA.

Par ailleurs, elle rappelle que la Commission de suivi n'est pas un lieu de négociation, mais une instance de dialogue et d'échange. Après les débats, la Commission de suivi peut émettre un certain nombre de revendications ou de souhaits, mais les négociations doivent être menées dans le cadre de la CMP.

Pour répondre aux interrogations du Président, elle souligne que les NAO font l'objet de discussions. Elle signale qu'un certain nombre d'employeurs ont participé aux Marches pour la Culture qui ont eu lieu pendant la saison, mais elle reconnaît que les représentants des employeurs et les représentants des salariés ne travaillent pas suffisamment ensemble pour interpellier les pouvoirs publics et qu'ils ont tendance à agir en ordre dispersé, ce qui nuit à l'efficacité de leurs démarches.

● **Le Président** partage cet avis : l'union de toutes les parties prenantes est indispensable pour persuader les politiques de l'importance de sauvegarder le monde du spectacle vivant en France.

Il constate que les salariés voient fondre comme neige au soleil leurs moyens d'accéder aux loisirs et aux vacances et rappelle que le FNAS ne fonctionne qu'avec les cotisations basées sur la masse salariale. L'augmentation des salaires en NAO ou la prise en compte des salaires non abattus permettrait d'améliorer les droits pour les usagers du FNAS.

● **Éva LOYER** souligne le rôle de baromètre de l'état de la profession que joue le FNAS : moyens dont disposent les entreprises pour créer les spectacles, pouvoir d'achat des salariés, comportement attentiste des utilisateurs du FNAS à cause des incertitudes qui pèsent sur leur avenir, etc.

Elle approuve les démarches de Claire GUILLEMAIN pour défendre la formation continue des professionnels et réaffirme l'importance de se battre conjointement pour sauvegarder la qualité de la création artistique en France, qui passe forcément par la professionnalisation. Elle y voit une raison supplémentaire pour dénoncer le recours aux bénévoles et aux amateurs, beaucoup moins bien formés et qualifiés que les artistes et techniciens professionnels, et considère que les entreprises subventionnées qui engagent des non-professionnels, dans une optique purement économique, manquent de respect vis-à-vis de la profession et du public.

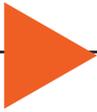
Elle invite les représentants des salariés et des employeurs à entamer un débat de fond sur les métiers du spectacle vivant et les conditions d'exercice de la profession, au sein d'une CMP.

● **Jean-Luc BERNARD** (SNLA-FO) revient sur les Marches pour la Culture, évoquées par Claire GUILLEMAIN, pour regretter que son organisation syndicale n'ait pu y participer, étant clairement mise en cause dans un texte rendu public. Il souligne qu'en dépit des divergences de vue, notamment sur la convention collective, la gravité de la situation actuelle requiert l'union de tous pour sauver la culture en France.

● **Patrice MASSÉ** remarque que dans sa conclusion, Claire GUILLEMAIN appelle de ses vœux une plus grande implication de chaque syndicat d'employeurs et semble regretter que la Commission de suivi ne soit pas décisionnaire vis-à-vis du FNAS. Il rappelle qu'avant la refonte des statuts, il y a trois ans, le Président du Conseil de gestion était un représentant du collège patronal et pouvait, en vertu de sa position, faire entendre la voix des employeurs. Lors des négociations sur la convention collective, les chambres patronales ont choisi de laisser la présidence aux représentants des salariés ; il estime donc cette phrase paradoxale. Il relève que dans cette note, il n'est question que de la défense du « secteur de la création artistique », mais il souligne que le spectacle vivant n'est pas composé uniquement de ce volet ; il plaide pour ne pas oublier la diffusion et la production de spectacles vivants.

● **Claire GUILLEMAIN** affirme qu'il s'agit uniquement d'un problème de terminologie. Pour elle, les trois volets création-production-diffusion sont indissociables de la création artistique. Elle propose de modifier la phrase jugée inadéquate.

Elle précise que l'allusion au rôle non-décisionnaire de la Commission de suivi ne correspond pas à un regret, mais au souci de remettre chaque partie à sa juste place. De fait, la Commission de suivi n'a pas son mot à dire sur le règlement intérieur du FNAS, la négociation étant l'apanage des partenaires sociaux.



● Pour **Hugues AUBIN**, il est certes nécessaire que les représentants des salariés et des employeurs se mettent autour de la table pour tenter d'entamer un travail prospectif sur les métiers du spectacle vivant, qui sont en passe d'être sinistrés. Mais, pour avoir mené des actions depuis quinze ans avec le Théâtre Antoine-Vitez, dans les quartiers les plus défavorisés d'Ivry-sur-Seine, il a également le sentiment d'être confronté à une autre urgence : celle de devoir relancer la décentralisation face à la misère culturelle qui sévit dans certains endroits, pourtant situés aux portes de Paris. Les actions pour défendre la culture devront, en parallèle, intégrer cette dimension.

● Revenant à la mise en cause du Festival d'Aix-en-Provence, accusé de recourir à des bénévoles, **Claire GUILLEMAIN** rappelle que cette grosse entreprise de la région PACA a fait beaucoup d'efforts pour le dialogue social, notamment en signant en 2014 une convention que le FNAS essayait de négocier depuis des années.

Elle glisse au passage que grâce à la masse salariale très volumineuse de cette structure, qui compte un certain nombre de permanents et qui embauche chaque été beaucoup de salariés intermittents, le FNAS a bénéficié d'une manne de cotisations qui a contribué à maintenir son équilibre financier.

Elle admet que tous les employeurs ne sont pas exemplaires, mais elle assure que le Festival d'Aix-en-Provence ne fonctionne absolument pas avec des bénévoles ; les 200 amateurs évoqués précédemment correspondent certainement à un projet artistique particulier.

● **Éva LOYER** précise qu'elle n'a pas qualifié le Festival d'Aix-en-Provence de mauvais employeur, mais elle ne peut qu'acter, malheureusement, ce recours aux amateurs dans l'un des plus gros festivals de France ; ce phénomène est révélateur d'une pratique qui devient, hélas, très courante dans beaucoup trop d'entreprises artistiques et culturelles, et à bien plus grande échelle.

● **Claire GUILLEMAIN** tient à ce que les sujets soient évoqués de façon globale et dépersonnalisée, sans pointer du doigt spécifiquement telle ou telle structure.

● **Agnès LOUDES**, qui représente le SNSP, considère la Commission de suivi non pas comme une instance décisionnaire et réglementaire, mais comme un lieu essentiel de débat entre les chambres patronales et les chambres salariales. Elle témoigne de son engagement aux côtés de Claire GUILLEMAIN pour que l'ensemble des syndicats d'employeurs s'implique dans la Commission de suivi et s'intéresse au FNAS tout en abordant des questions de fond, essentielles pour la vie du secteur artistique et culturel.

En tant qu'intervenante en milieu universitaire, auprès de jeunes gens en formation, Agnès LOUDES tient à nuancer les propos sévères qui ont été tenus à l'encontre des structures qui travaillent avec des amateurs et des stagiaires. Elle rappelle que les pouvoirs publics et la société civile insistent pour que les entreprises

subventionnées ouvrent leurs portes au public et fassent participer les populations locales à leur activité, aussi bien pour des raisons éducatives que sociales ou culturelles.

Pour elle, la place des stagiaires et des bénévoles ne peut se réduire à une question d'utilisation abusive pour réduire la masse salariale ; il s'agit aussi, de la part des structures qui y recourent, d'impliquer le public dans la vie du théâtre. À titre personnel, elle est favorable à ouvrir un débat au sujet de la place des amateurs dans les entreprises, en essayant de fixer des limites et de cadrer ces pratiques.

● **Le Président** réagit vivement à ces propos, jugeant inacceptable la présence d'amateurs sur un plateau de théâtre à la place de professionnels. Il signale par ailleurs que cette Assemblée générale n'est pas le lieu d'un tel débat. Claire GUILLEMAIN partage cet avis et propose d'aborder ce sujet lors de la prochaine Commission de suivi.

● **Sergio ARGIOLAS** (SNLA-FO), chorégraphe, estime qu'il sera nécessaire, un jour ou l'autre, d'échanger sur ce point entre les organisations patronales et les organisations syndicales. Pour sa part, il travaille régulièrement dans des quartiers défavorisés, avec des moyens très faibles ; cette collaboration régulière avec des non-professionnels ne lui permet pas seulement de monter des projets : il s'agit aussi d'apporter à des populations très modestes une éducation culturelle et artistique. Il existe donc une dimension sociale.

● **Yann GUILLOU** ne voit aucune objection à ce type de travail, mais il souligne que, dès lors qu'à l'issue des répétitions, le spectacle est présenté à des spectateurs payants, les personnes qui sont sur le plateau doivent être dûment rémunérées, avec un contrat de travail. Par ailleurs, il s'insurge contre la solution désastreuse qui consiste à considérer les banlieues défavorisées comme des réservoirs à bénévoles en période de baisse de budget, alors que parallèlement, les professionnels n'arrivent pas à décrocher le moindre contrat.

● **Le Président** rejoint l'analyse de Yann GUILLOU. Pour autant, il ne remet pas en cause l'existence des compagnies amateurs, qui ont toute leur place dans la mesure où il n'y a pas de mélange des genres entre bénévoles et professionnels, et sous réserve que le Code du travail soit respecté.

● **Claire GUILLEMAIN** se range à cet avis. Elle rappelle qu'en dépit des divergences, l'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés s'attache à défendre la présomption de salariat et à se battre contre le prêt illicite de main-d'œuvre.



### **Le Trésorier du FNAS présente ensuite à l'Assemblée générale le budget prévisionnel 2015.**

**Hugues AUBIN** indique que ce budget tient compte des tendances observées au cours de l'exercice 2014, en anticipant à la fois une baisse des recettes et un début de régression des demandes de prise en charge.

- Les produits sont prévus à 7 572 000 €, soit -1,42 % par rapport à 2014.
- Les cotisations sont évaluées à 7 512 000 €, soit -1,23 %.
- Au total, les charges sont estimées à 7 572 000 €, au même niveau que les recettes. Elles baissent de 3,83 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les activités sociales sont prévues pour un montant global de 6 185 000 € (-1,40 %), dont 2 232 000 € pour les activités de séjours (-0,68 %) et 3 289 000 € pour les activités de loisirs (+0,07 %). En effet, dans les périodes difficiles, les activités de loisirs, plus facilement fractionnables, prennent le pas sur les activités de séjours.
- Pour correspondre à la demande croissante constatée en 2014 sur les activités et investissements à caractère collectif, le budget est prévu à la hausse pour ce poste : 156 000 €, soit +18,33 %.
- En revanche, le poste formation/communication/information n'est budgété qu'à 508 000 €, soit une baisse de 16,31 %, pour trouver un équilibre financier. Il est en effet plus facile de réaliser des économies sur ces dépenses.
- Les frais de gestion sont prévus pour 1 387 000 € (-13,34 %), dont 1 299 000 € de charges de gestion (-13,35 %) et 88 000 € de charges de gestion financière (-13,08 %).
- Au total, le budget est équilibré, avec un résultat prévu à 0. Hugues AUBIN souligne que pour parvenir à cet équilibre, l'équipe s'est appuyée sur les données des trimestres précédents et sur les outils de gestion qui ont été mis en place. Il s'agit donc d'hypothèses parfaitement plausibles.

● **Patrice MASSÉ** entend les arguments développés par le Trésorier et garde bien à l'esprit qu'établir un budget prévisionnel est toujours compliqué. Néanmoins, il juge que le budget des recettes est très optimiste et il regrette que le Conseil de gestion ne fasse pas un geste politique fort en présentant un budget déficitaire. En cette période économiquement difficile pour l'ensemble des salariés du secteur, il est plus que jamais nécessaire que le FNAS joue son rôle d'accompagnement pour l'accès aux activités sociales et pour cela, il a besoin de recettes supérieures.

Il estime qu'en se désengageant du rôle actif qu'ils avaient auparavant à travers la présidence du FNAS, les employeurs ont perdu toute notion de responsabilité dans les choix stratégiques du FNAS. Or, leur responsabilité directe semble évidente à Patrice MASSÉ, notamment lorsqu'ils campent sur leurs positions de refus d'augmenter la cotisation.

● Selon le **Délégué général**, le fait que la présidence du FNAS ne soit plus assurée par un représentant des employeurs ne change pas grand-chose. Il rappelle qu'il y a quelques années, lorsqu'il assurait lui-même la fonction de Trésorier et que Patrice MASSÉ était Secrétaire du FNAS, le Président, issu du SYNDEAC, se plaignait d'être minoritaire et de n'avoir aucun pouvoir décisionnaire. Aussi, le Délégué général estime que depuis que les employeurs sont uniquement dans la Commission de suivi, la situation est finalement plus claire.

Revenant au budget prévisionnel, il indique que les recettes qui sont présentées correspondent à une hypothèse intermédiaire : ni la plus optimiste ni la plus pessimiste. En revanche, il craint que le budget des dépenses représente, au final, l'hypothèse haute, car la conjoncture est très défavorable pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Le tableau de bord du premier trimestre 2015 semble confirmer une baisse générale des demandes de prise en charge, certains foyers étant dans une situation financière tellement tendue qu'ils n'ont même plus les moyens de payer le complément, même avec un taux de prise en charge de 70 %.

Si le Délégué général est un fervent partisan de la hausse du taux de cotisation, qui n'a pas évolué depuis trente-cinq ans, il soulève l'existence d'autres moyens d'augmenter les ressources du FNAS : l'embauche de professionnels au lieu de prendre des stagiaires et des bénévoles, la transformation de CDD en CDI, l'allongement de la durée des contrats en CDD sont autant de façons d'accroître la masse salariale et donc la contribution au FNAS.

● **Alain BROUSSEAU** est partiellement d'accord avec Patrice MASSÉ concernant le budget prévisionnel, mais il suit un raisonnement différent. Pour lui, la solidarité proclamée par le collège des employeurs est fondée uniquement sur le besoin impératif de présenter un front uni avec les salariés pour revendiquer le maintien ou l'augmentation des subventions devant les pouvoirs publics. Mais il constate que lorsque ces moyens sont accordés, les salariés n'en voient pas les bénéfices en termes de contrat ou de salaire.



Il pense lui aussi que les recettes de l'exercice 2015 seront moins importantes que ce qui est affiché dans le budget prévisionnel, mais il souligne que si le budget avait été présenté en déséquilibre, avec des recettes moins importantes que les dépenses, les employeurs se seraient dégagés de toute responsabilité face à un déficit en fin d'exercice, puisque ce résultat négatif était prévu d'emblée dans le budget 2015.

En l'occurrence, un budget présenté en équilibre les obligera à en tirer les conclusions qui s'imposeront l'année prochaine en cas de déficit.

● Avant de clore le point sur le budget prévisionnel, le **Délégué général** signale que la diminution importante des frais de gestion s'explique majoritairement par la disparition des frais exceptionnels qui avaient été occasionnés par certaines circonstances en 2014.

À l'avenir, l'objectif est de maintenir les frais de gestion, voire de les diminuer sans toucher aux charges relatives aux salaires. Cette perspective est envisageable grâce aux progrès techniques et aux améliorations des performances d'AUDIENS, avec qui le FNAS soustrait la saisie des listes nominatives des salariés et la collecte des contributions. En effet, le taux d'erreurs, qui obligeait à reprendre les bordereaux en interne, est à la baisse.

Par ailleurs, grâce au passage croissant à la télédéclaration par les entreprises, le nombre de lignes saisies diminue et les éléments gagnent en fiabilité ; or, le coût de la convention avec AUDIENS est basé sur le volume de saisie et lorsque celui-ci baisse, les dépenses relatives à ce poste s'amenuisent.

Dans ce but, le Délégué général encourage vivement les représentants du personnel présents dans la salle à convaincre leur entreprise de passer entièrement à la télédéclaration en utilisant les fichiers issus des logiciels de paie, au lieu de remplir les bordereaux manuellement. En effet, beaucoup d'erreurs dans les bordereaux sont commises à la source, par les entreprises elles-mêmes. Outre le temps gagné, la télédéclaration limite considérablement ce risque d'erreur et accélère le traitement.

Par ailleurs, pour diminuer les frais généraux, le FNAS bascule de plus en plus vers la dématérialisation, ce qui engendre des économies importantes d'affranchissement, de papier et consommables, d'archivage et de stockage, sans compter la facilité et la simplicité de gestion.

## APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR VOTE À BULLETIN SECRET

*Le vote à bulletin secret et le dépouillement étant achevés, le Président proclame les résultats.*

### Première résolution

*« Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, l'Assemblée générale approuve celui-ci. »*

■ La première résolution est approuvée à la majorité, moins trois votes contre.



### Deuxième résolution

*« Après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'Assemblée générale approuve celui-ci. »*

■ La deuxième résolution est approuvée à la majorité, moins un vote contre et une abstention.



### Troisième résolution

*« Après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat. »*

■ La troisième résolution est approuvée à la majorité, moins un vote contre et une abstention.



### Quatrième résolution

*« L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés. »*

■ La quatrième résolution est approuvée à la majorité, moins un vote contre et une abstention.



### Cinquième résolution

**« L'Assemblée générale décide d'imputer le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui s'établit à 192 373 euros, au compte " report à nouveau " pour le ramener à -55 195 euros. »**

■ La cinquième résolution est approuvée à la majorité, moins un vote contre et une abstention.



### Huitième résolution

**« L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion, à Monsieur le Président et à Monsieur le Trésorier pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission. »**

■ La huitième résolution est approuvée à la majorité, moins deux votes contre.



### Sixième résolution

**« L'Assemblée générale décide de renouveler pour la durée légale, soit jusqu'à fin 2019, le mandat de M. Alain GABRIEL, Commissaire aux comptes titulaire. Le Commissaire aux comptes suppléant est la société BGR Audit. »**

■ La sixième résolution est approuvée à la majorité, moins deux votes contre et une abstention.



### Neuvième résolution

**« L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2015, tel qu'il est présenté. »**

■ La neuvième résolution est approuvée à la majorité, moins trois votes contre.

***Les neuf résolutions sont donc adoptées à la majorité.***



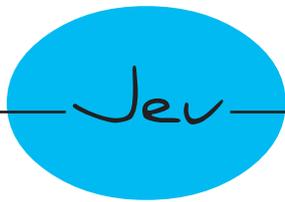
### Septième résolution

**« L'Assemblée générale décide de mutualiser 26 766,73 euros des fonds non utilisés par les CEC en sommeil et provisionnés à hauteur de 78 031,92 euros. »**

■ La septième résolution est approuvée à la majorité, moins un vote contre.

***L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié l'équipe du Théâtre de la Cité internationale pour son accueil, le Président lève la séance à 17 h 07.***





## Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2						■				
3				■						
4										
5					■				■	
6				■	■					
7							■			■
8		■								
9			■						■	
10						■		■		

### Horizontalement :

**1-** Terme cher à Copernic et au Che ! **2-** Relative au trou du bas. Greffa. **3-** On nomme nos comités d'entreprise ainsi. Avec lui, on est à l'heure suisse. **4-** Rangèrent leurs marionnettes. **5-** Chaque italien. S'adosse au suivant pour signifier une exactitude rigoureuse. **6-** Précède donc le précédent ! On peut y aller faire du ski. **7-** Voiture des années 60 ! Enfantin. **8-** Petit plateau. **9-** Fait les grandes rivières. C'est un ordre que l'on ne peut point donner à un de nos anciens présidents. **10-** Lorsqu'il l'est, le dessin devient cinéma. Pour la couturière.

### Verticalement :

**A-** Répètera des fragments. **B-** Il en faut pour jouer la comédie. Le premier. **C-** Après elles, c'est du boulot. **D-** Les gones en sont supporters ! Négation. Société d'auteurs. **E-** Paresseux ? Évalue l'évaluation ! **F-** Circassiens de haut vol. **G-** Terres du Sud. Le premier allemand. **H-** Pas obligatoirement obscènes. **I-** Suffixe plutôt péjoratif. De l'Opéra. **J-** Pleine aux as. Passé.

### ■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

- une demande d'ordre général : [contact@fnas.net](mailto:contact@fnas.net)
- une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : [contactsalaries@fnas.net](mailto:contactsalaries@fnas.net)
- une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : [sejours@fnas.net](mailto:sejours@fnas.net)
- des activités de loisirs : [loisirs@fnas.net](mailto:loisirs@fnas.net)
- une commande de chèques : [cheques@fnas.net](mailto:cheques@fnas.net)

### ■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

- une commande de chèques : [chequescec@fnas.net](mailto:chequescec@fnas.net)
- toute autre demande de contact : [cec@fnas.net](mailto:cec@fnas.net)

### ■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : [collectives@fnas.net](mailto:collectives@fnas.net)

### ■ Vous êtes une entreprise [contactentreprises@fnas.net](mailto:contactentreprises@fnas.net)

# Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

GRILLE SEJOURS						
Quotient	Grille séjours 1 séjours FNAS		Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social		Grille séjours 3 secteur marchand	
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros

## Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

GRILLE LOISIRS					
Quotient	Taux	Plafond annuel	dont chèques Lire et chèques Disque		
			1/2 plafond	Prix à l'unité	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond
Moins de 350 €	70 %	350 euros	175 euros	2.40 euros	5.60 euros
350 à 450 €	65 %	325 euros	163 euros	2.80 euros	5.20 euros
451 à 550 €	60 %	300 euros	150 euros	3.20 euros	4.80 euros
551 à 650 €	55 %	275 euros	138 euros	3.60 euros	4.40 euros
651 à 750 €	50 %	250 euros	125 euros	4.00 euros	4.00 euros
751 à 850 €	45 %	225 euros	113 euros	4.40 euros	3.60 euros
851 à 950 €	40 %	200 euros	100 euros	4.80 euros	3.20 euros
951 à 1 100 €	35 %	175 euros	88 euros	5.20 euros	2.80 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	150 euros	75 euros	5.60 euros	2.40 euros
Plus de 1 250 €	25 %	125 euros	63 euros	6.00 euros	2.00 euros

# Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**  
**www.fnas.net**

- **Dans ses bureaux**

**185 avenue de Choisy**  
**75013 PARIS**  
(métro Place d'Italie)

- **lundi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**
- **vendredi de 12 h à 17 h**

- **Au téléphone**  
**01 44 24 72 72**

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**  
**de 10 h à 17 h**
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**  
**les personnes qui traitent les dossiers**  
**de prises en charge et celles qui traitent**  
**les demandes des entreprises**  
**du lundi au vendredi**  
**de 14 h à 17 h**

- **Vous pouvez désormais déposer**  
**vos dossiers 24 h sur 24**  
**dans la boîte aux lettres du FNAS,**  
**avenue de Choisy.**

## **Attention !**

**Votre numéro d'ouvrant droit est**  
**indiqué sur le présent envoi, au-**  
**dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent**  
**vous recevez ce numéro de FNAS**  
**INFOS car vos droits sont ouverts au**  
**moins jusqu'à sa date de parution.**